

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 21
" " ayant donné pouvoir	: 02
" " votants	: 23

Date de la convocation : 5 février 2020

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. PERNOT, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DOUARD, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG.

EXCUSÉS : M. BOUVET, Mme BADOR, M. CUSENIER (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme MILLET, M. BERNARD, Mme SEGUIN, M. TISSOT, Mme RAME (donne pouvoir à Mme GUICHARDIERE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline JANIN

X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Céline Janin est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Nous avons le quorum, nous pouvons commencer.

J'ai des excuses à vous présenter :

Sébastien Bonjour me donne pouvoir jusqu'à ce qu'il arrive. Il a une réunion au collège.

Monsieur Alain Cusenier donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez.

Monsieur Pascal Tissot est excusé.

Madame Marianne Ramé donne pouvoir à Madame Catherine Guichardière.

Adoption de l'Ordre du jour

M. le Maire.- On adopte l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019

M. le Maire.- Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 10 décembre qui vous a été adressé par mail le 6 janvier 2020.

Y a-t-il des questions ou des remarques quant à ce procès-verbal ? Non.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance sera Madame Céline Janin.

Vous avez reçu la convocation pour ce Conseil municipal en temps et en heure.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Le Souvenir Français remercie pour la subvention exceptionnelle qui a été attribuée pour l'acquisition d'un drapeau.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez reçu les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal. Cela concerne principalement tous les arrêtés de tarifs pour l'année 2020 et des renonciations à droit de préemption.

Y a-t-il des questions ?

Merci.

Ce soir, nous nous réunissons pour le 49^e conseil de ce mandat qui sera théoriquement le dernier. Le Conseil municipal aura procédé, au cours de ce mandat, à 782 délibérations dont la plupart ont été prises à l'unanimité.

Clément Pernot est également excusé, il va arriver. On ne sait pas à quelle heure, tout dépendra de l'heure de fin de son activité.

Nous commençons l'ordre du jour avec la première commission, Monsieur Dussouillez.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ ET PERSONNEL

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services, notamment les recrutements, promotions internes et avancements de grades.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
CHAMPA LOISIRS	Adjoint d'Animation (20/35 ^{ème})	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe (20/35 ^{ème}) au 1 ^{er} mars 2020

CHAMPA LOISIRS	Adjoint d'Animation (35/35 ^{ème})	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 1 ^{er} mars 2020
CHAMPA LOISIRS	Adjoint d'Animation (35/35 ^{ème})	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 1 ^{er} mars 2020
ENTRETIEN ECOLES ET BATIMENTS	Adjoint Technique (35/35 ^{ème})	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 1 ^{er} mars 2020
RESTAURANT MUNICIPAL	Technicien (35/35 ^{ème})	Technicien Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 15 octobre 2020
ATELIERS MUNICIPAUX	Technicien (35/35 ^{ème})	Technicien Principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 1 ^{er} juillet 2020
ATELIERS MUNICIPAUX	Adjoint Technique (35/35 ^{ème})	Agent de Maîtrise (35/35 ^{ème}) au 1 ^{er} mars 2020

La commission Sécurité et Personnel réunie le 3 février dernier a émis un avis favorable. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions susvisées."

Pour information, les effectifs 2019 étaient de 135 personnes dont 26 à temps incomplet. Avez-vous des questions, des remarques ?

M. le Maire.- Une petite précision. S'il y a la création d'un poste d'agent de maîtrise, c'est parce que j'invite tous les employés qui travaillent à la ville à aller passer des concours, des examens. Il se trouve qu'un de nos agents des services techniques, qui était adjoint technique, a eu le concours d'agent de maîtrise. Il est donc normal qu'on le nomme agent de maîtrise, ceci à partir du moment où j'insiste lourdement pour qu'ils aillent passer des concours et examens. À partir du moment où il a le concours d'agent de maîtrise, on le nomme agent de maîtrise. Il aura donc un poste. À revoir avec le directeur des services techniques pour remanier l'équipe des ateliers afin qu'il ait un vrai poste d'agent de maîtrise. Ce n'est pas une promotion pour continuer à faire le même job.

Il a eu le concours, il passe agent de maîtrise et il fera le travail d'un agent de maîtrise. Il s'agit de Monsieur Ferreux.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

2. Convention de partenariat avec le SDIS

M. Dussouillez.- "La réglementation actuelle prévoit que des agents des collectivités territoriales puissent relever de la disponibilité pour formation et de la disponibilité opérationnelle au sein des effectifs du SDIS en qualité de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Quatre agents de la ville de Champagnole, tous affectés aux ateliers municipaux, sont engagés en tant que Sapeurs-Pompiers volontaires.

Il s'agit de :

- Mathieu Ferreux
- Olivier Cousin

- Jean-Michel Faivre

- Christophe Dornier

Le volontariat de ces agents, comme l'implication des employeurs, sont essentiels dans l'organisation des secours en France.

Une convention nominative est nécessaire entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura et la ville de Champagnole afin d'établir un cadre réglementaire et régir les autorisations d'absence des Sapeurs-Pompiers Volontaires pendant leur temps de travail.

La commission Sécurité et Personnel réunie le 3 février dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions entre la ville et le SDIS du Jura ; vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Cette signature de convention se fera à la caserne de Champagnole entre le président du SDIS et le maire de Champagnole.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci David.

Nous passons à la troisième commission, affaires sportives, avec Madame Bailly.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

3. Attribution de subventions aux associations

Mme Bailly.- Merci.

"La commission des Affaires Sportives s'est réunie le 27 janvier 2020 afin d'étudier les dossiers de subventions aux associations.

Clubs de compétition :

Pour rappel, les associations doivent fournir un dossier complet avec des éléments financiers (bilan et budget prévisionnel, avoirs en banque), des éléments sportifs, nombre de licenciés, niveau pratiqué, éducateurs diplômés, l'animation pour la ville, etc... En fonction des critères, les subventions proposées sont les suivantes :

	Subvention 2019 pour rappel	Subvention totale pour 2020
Amicale Boule Champagnolaise	397.93 €	404.17 €
Archers du Mont Rivel	896.35 €	899.43 €
Association Cycliste Champagnolaise	1 331.86 €	1 332.24 €
Basket Club Champagnole	4 950.00 €	4 950.00 €
Carreau Champagnolais	727.41 €	728.02 €
Champa'Bad	2 043.56 €	2 044.92 €
Champagnole Handball	3 010.61 €	3 010.89 €
Escrime	1 054.59 €	1 158.04 €
Entente Jura Centre Athlétisme	4 413.22 €	4 659.97 €
Gym Passion	766.67 €	781.79 €
Judo Club Champagnolais	3 850.23 €	4 064.89 €

Tennis Club	3 100.00 €	3 100.94 €
Tir Sportif	392.40 €	450.00 €
Twirling Club les Campanelles	377.75 €	377.98 €

Il est rappelé que pour les associations Champagnole Rugby et Football Club Champagnole, de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avaient été établies pour l'année 2018, conventions renouvelables deux fois. Elles demeurent donc valables pour 2020, avec des montants de 30 012,59 € pour le rugby et 37 155,55 € pour le football.

Clubs de loisirs :

Il est proposé d'attribuer à ces clubs une subvention de 150 €, montant identique à l'an dernier :

	Subvention totale pour 2020
Argonautes du Jura	150.00 €
Aikido	150.00 €
Retraite Sportive	150.00 €
Club Rando	150.00 €
Champa Tonus Club	150.00 €
TOTAL	750.00 €

Attribution de subventions exceptionnelles :

Il s'agit de subventions aux associations pour l'organisation des manifestations suivantes :

- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville = 400 €.
- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation des Masters de Pétanque = 250 €.
- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville = 400 €.
- Joyeuse Pétanque: dans le cadre de l'organisation du concours = 400 €.
- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre du Grand Prix cycliste de la Ville (qui cette année est décalé au vendredi 28 août) = 1 400 €.
- Gympassion : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre
= 100 € par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Twirling Club les Campanelles : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre
= 100 € par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Jurazimut : pour l'organisation du raid multisports Jura 4 Pattes, qui aura lieu les 16 et 17 mai 2020. Il s'agit d'une manche du championnat de France. La Base de la Roche sera cette année le centre de la manifestation. À noter que des animations et activités gratuites, encadrées et ouvertes à tous auront lieu le samedi après-midi.
= 2 500 €.
- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura : pour l'organisation à Champagnole du Championnat de France de cyclisme des sapeurs-pompiers les 30 et 31 mai 2020.
= 700 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les subventions aux associations sportives selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer

toutes les pièces nécessaires."

Est-ce que vous avez des questions sur ces subventions ?

Toutes les subventions exceptionnelles sont les mêmes que l'an dernier.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Arielle.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

4. Convention de partenariat avec l'OPH

M. le Maire.- "Le quartier des Combettes, ensemble construit dans les années 60, fait l'objet de travaux ou de projets d'aménagement de la part de l'OPH du Jura d'une part (démolitions de bâtiments, réhabilitations de logements, résidentialisation, ...) et de la Commune d'autre part (avenir des sites de l'ancienne école Hubert Reeves et du stade Léo Lagrange, ...).

En vue d'harmoniser et de coordonner les opérations, dans un objectif de cohérence en matière d'urbanisme de l'ensemble de la zone, il s'avère nécessaire que l'OPH du Jura et la commune mènent conjointement une étude d'urbanisme. Elle permettra d'éclairer les deux entités sur les choix futurs.

Plus précisément, les objectifs de cette étude conjointe sont les suivants :

- recenser les projets des deux aménageurs
- définir les liaisons fonctionnelles entre les projets, les équipements structurants
- proposer plusieurs scénarios d'aménagements
- planifier l'ensemble des opérations projetées
- chiffrer le coût des différents aménagements proposés

Cette étude sera confiée à un prestataire après mise en concurrence. La convention prévoit que la commune soit maître d'ouvrage, l'OPH étant associé aux décisions et financeur à hauteur de 50 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat avec l'OPH selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Un espace est en train de se libérer sur le stade Léo Lagrange. L'OPH – nous en parlerons après – a déjà démoli une partie de la grande barre des Combettes. Ensuite, on a transféré l'école Hubert Reeves dans la nouvelle école qui est sur l'annexe du stade. Normalement, toujours sur ce stade, doit se construire un EHPAD – Monsieur le Président du Conseil départemental pourra nous en dire un mot. On pourra envisager d'en garder une partie, à terme, pour faire un nouveau centre animations-loisirs, parce qu'on peut provisoirement utiliser cette école Hubert Reeves. En effet, si nous ne l'avons pas gardée comme école, ce n'est pas pour la garder pour en faire autre chose, c'est parce qu'elle n'est plus aux normes, parce qu'il est impossible de la chauffer, qu'elle nous coûte une fortune en fuel. Ce n'est donc pas pour remettre du monde dans ce bâtiment, ce serait stupide.

Dans l'actuel bâtiment Champa'Loisirs, les enfants sont dans des salles qui donnent sur un parking. Il y a eu un effet d'opportunité à un moment donné, qui était bien, avec une ancienne école qui s'est libérée, mais il va falloir envisager autre chose.

Tout cela ne va pas prendre tout le stade, il va rester de la place. Il y a aussi l'emplacement de la salle des Mousquetaires, salle qui a rendu de grands services, surnommée la glacière ou le

frigo par ceux qui l'utilisent. Tout cet espace est un espace conjoint, c'est pour cela qu'on a vu, avec l'office HLM, qu'il serait intelligent de réfléchir ensemble sur son devenir.

Il est bien évident qu'on ne va pas faire, presque au centre-ville, un lotissement sur le stade. Ce serait galvauder l'espace. Il va falloir densifier aussi quelque peu l'habitat, avec des types d'habitat modernes et non pas les grandes barres de jadis. Voilà pourquoi nous allons prendre un cabinet qui sera financé par la commune et par l'office HLM à 50 % chacun afin de définir vraiment le futur de tout ce secteur qui va être rendu à l'habitat et au développement de la ville.

Monsieur le Président.

M. Pernot.- Monsieur le Maire, vous avez tout dit ! L'OPH 39 est particulièrement heureux de collaborer avec la ville de Champagnole. Les projets sont nombreux, ce qui prouve le dynamisme de la ville et c'est pour cela que nous nous impliquons, sur ce territoire, avec beaucoup d'intérêt.

Comme vous l'avez rappelé, il y a la Champagnolaise qui connaît un développement avec des propositions diverses et variées, c'est-à-dire l'acquisition mais également le logement social dans sa stricte identité.

Et puis nous avons effectivement deux gros projets de réhabilitation qui se feront sur le secteur de Champagnole. Il y en a un que je ne voulais surtout pas négliger et qu'il faut entendre au Conseil municipal, c'était la réhabilitation des Pléiades avec tout un effort de réalisé pour rénover le système de chauffage d'un bon nombre d'appartements. Je crois que cette opération a été exemplaire car elle a pu être menée sans trop perturber les habitants de ce quartier des Pléiades. C'est plus de 2 millions d'euros qui ont été investis sur ce projet.

Sur les Combettes - vous avez raison de le signaler -, c'est un secteur de la ville qui va être en pleine transformation dans les années à venir, sous la motivation municipale mais également, par l'implantation historique de l'office HLM, avec ce projet de réhabilitation. Il y a déjà eu une première ouverture en supprimant un certain nombre de logements qui n'étaient plus adaptés aux attentes de nos administrés. Derrière, il y a ce projet de rénovation de cette zone et de résidentialisation des Combettes qui sera opéré avec l'idée de supprimer un certain nombre d'appartements et de rénover tous les autres, de sorte que les gens se trouvent dans de meilleures conditions chaque jour.

Tout cela est forcément en relation avec la ville qui imagine une transformation de ce secteur géographique avec l'arrivée, en face de la salle des sports, du stade Léo Lagrange, d'un espace qui sera récupéré pour construire, à côté de l'école, un EHPAD puisque c'est *a priori* le choix de la ville qui mettra à disposition ces terrains-là de sorte que l'on puisse, demain, avec le Conseil départemental et l'ARS, encourager un promoteur immobilier qui sera soit privé, soit associatif afin qu'il construise un EHPAD de 83 lits.

Tout ce secteur-là, dès lors qu'on a une vision un peu globale avec, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, la fin de la salle de la glacière, libère des espaces qui vont générer une obligation d'urbanisation. C'est pour cela que nous devons engager un programme d'études pour que ce soit une véritable réussite champagnolaise. Et je ne doute pas un seul instant que sous l'autorité du Conseil municipal en partenariat avec l'OPH, nous puissions réaliser ce projet qui sera un vecteur d'investissement très conséquent de l'OPH parce qu'il y a des besoins réels sur la ville de Champagnole et il y a surtout une dynamique qui va nous permettre d'accompagner votre projet, Monsieur le Maire, dans les meilleures conditions.

Je crois que cette nouvelle organisation spatiale de la ville, avec les densifications, va permettre d'envisager les autres projets que porte Monsieur le Maire où l'OPH – on l'espère – sera à vos côtés pour contribuer au développement de notre belle cité parce que là, il y a franchement du bel ouvrage.

M. le Maire.- Je rappelle un point important, Champagnole n'est pas extensible à l'infini. C'est un secteur à reconquérir. Avant, les stades étaient construits en périphérie et la ville a rattrapé ces stades qui sont maintenant au cœur de ville. Le stade est au cœur de ville. À partir du moment

où la plaine de jeux a été réalisée, le stade Léo Lagrange étant à l'intérieur de la ville, il faut maintenant envisager les compétitions sportives sur la plaine de jeux.

C'est Flavien Delfau, lorsqu'il est arrivé, qui m'a fait remarquer qu'à Champagnole, quand on faisait un nouveau bâtiment, comme il y a de l'espace, on ne démolissait pas l'ancien, on en reconstruisait un neuf et l'ancien restait là. C'était avant. Maintenant, il faut reconquérir ces espaces où il y a du vieux bâti parce que nous en avons besoin.

Et si on va démolir la glacière – parce qu'il faudra la démolir -, c'est aussi pour avoir une entité entre les Combettes et ce qui sera bâti sur le stade, afin que nous ayons une liaison qui soit large, qui soit aérée et que ce soit un seul et même quartier. Comme il y a des garages qui séparent d'un côté, il faudra qu'il y ait une cohérence et que tout cela soit relié.

Par contre, je n'ai pas parlé de la salle Léo Lagrange. Je n'ai pas l'intention de la mettre par terre pour l'instant. Il y a encore du monde dedans. Et ce n'est pas parce que j'ai foulé, depuis 1969, le parquet de la salle Léo Lagrange, ce n'est pas par nostalgie, c'est parce que c'est une salle qui est encore intéressante, qui est encore bien, qui a besoin de rénovation mais qui a tout de même le mérite d'exister.

Y a-t-il des questions ? Sachant que nous en étions uniquement à approuver la convention. Y a-t-il des questions sur ce chapitre ?

M. Duprez.- Non. Tout est merveilleux !

M. Pernot.- C'est vrai ! C'est un état de grâce.

M. le Maire.- On essaie de le rendre merveilleux.

M. Duprez.- Vous allez bientôt être béatifié !

M. le Maire.- Il ne manque plus qu'un miracle.

M. Pernot.- Soyons optimistes !

M. le Maire.- Je mets au vote la convention : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

5. Convention avec le Département du Jura (Haut Débit)

M. le Maire.- "Dans le cadre du projet opérationnel d'aménagement numérique Très Haut Débit du territoire mené par le Département du Jura, maître d'ouvrage, il est nécessaire de conclure une convention d'occupation domaniale sur l'emprise du « Shelter » préfabriqué (armoire technique) situé sur une parcelle communale cadastrée AE n° 215 (derrière le bâtiment « Orange »).

Suite à l'avis favorable de la commission Urbanisme et Développement Durable, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- J'ai des demandes de précision.

J'ai été contacté par une entreprise d'Orléans, ou quelque chose comme cela, mandatée par le Conseil départemental qui doit venir faire un audit de l'immeuble, 80 avenue de la

République. Mais je pense que d'autres Champagnolais sont aussi dans ce cas-là. On n'a pas de nouvelles. On a eu un questionnaire à remplir que j'ai renvoyé et on n'a aucune nouvelle, on ne sait pas quand ils vont venir, ce qu'ils vont faire.

Oui au numérique, oui à la fibre optique, mais pour l'instant, on n'y voit pas grand-chose.

M. le Maire.- C'est chez toi ?

M. Duprez.- Oui, c'est avant la fontaine blanche.

M. le Maire.- Je ne suis pas au courant.

M. Duprez.- J'ai rempli un questionnaire, je l'ai renvoyé. J'ai appelé le Conseil départemental du Jura qui m'a dit que ce n'était pas eux, qu'il fallait appeler une dame. Ce que j'ai fait et cette dame m'a dit qu'un technicien allait venir pour regarder la faisabilité de la mise en place de la fibre ou pas. C'est tout ce que je sais.

M. Pernot.- On est peut-être dans les aménagements, mais je parle vraiment de manière conditionnée parce que je n'ai pas vu le questionnaire sur le sujet. Les opérateurs viennent installer la fibre sur le réseau, elle est donc accessible à tous, mais après il faut faire le cheminement jusqu'à vos immeubles, jusqu'à vos maisons. Un certain nombre de secteurs de la ville de Champagnole sont directement concernés, il y a le secteur 1 et le secteur 2. Le secteur 1, c'est toute la partie nord de la ville, on peut même dire nord-ouest. Le secteur 2 continue et vient pratiquement dans la grande rue.

Vous êtes peut-être contacté par les opérateurs de sorte qu'ils viennent tester - mais je me renseignerai plus précisément - votre capacité à accepter que la fibre vienne dans vos immeubles, faire l'audit de la possibilité de fournir la fibre à l'immeuble. Parce que comprenez bien qu'il y a le domaine public mais, après, il faut rentrer dans le domaine privé. Et là, le domaine privé, c'est une autre histoire. C'est-à-dire qu'il faut que les gens fassent preuve de volontarisme pour laisser les installations se faire, il y aura d'ailleurs des contributions financières. Tout cela est en train de se mettre en place et il va falloir qu'on demande quelques éclaircissements.

Mais votre question m'interpelle dans la mesure où nous n'avons pas encore été informés, nous-mêmes, élus du secteur, que ce soit le président de la ComCom, cofinanceur, avec le Département. Je vais donc m'enquérir auprès des spécialistes.

Sachez qu'il y a une SPL, que le montage est compliqué. Cela ne dépend pas directement du Département. Une SPL a été mise en place avec nos amis de Saône-et-Loire, de Côte d'Or, de Haute-Saône, des départements voisins, justement pour que l'on vienne installer la fibre dans une logique collective et donc à moindre coût, en mutualisant les moyens. La société qui vous a sollicité doit donc être une société qui travaille directement avec la SPL, d'où cette perte d'information pour le maire et pour le président de communauté de communes. On va donc corriger cela très prochainement.

M. Duprez.- Il serait temps que la fibre optique soit installée entre vous tous de manière à ce que l'information circule vite.

M. Pernot.- Je ne me fais pas de souci là-dessus. J'ai pris en main, en 2015, un dossier pratiquement proche de zéro en termes d'aménagements et d'infrastructures. On va finir ce mandat avec pratiquement toutes les communes fibrées, en particulier les plus importantes, et on aura également, grâce à la participation des communautés de communes, l'ensemble des territoires les plus isolés du numérique qui bénéficieront des montées en Haut Débit.

Je pars du principe qu'en 5 ans, on a réussi là un exploit de premier niveau.

Ceci étant, l'information doit passer pour que nos concitoyens soient informés. J'aimerais donc que vous me fassiez passer le double de votre questionnaire.

M. Duprez.- Nous avons répondu en donnant un accord de principe, en demandant simplement que le jour où le technicien viendra, nous soyons prévenus afin d'être présents.

M. Pernot.- Cela paraît légitime.

M. Duprez.- Si c'est comme les compteurs Linky...

M. le Maire.- On parlait de miracle tout à l'heure, c'est cela, c'était de passer la fibre en 5 ans.

M. Pernot.- Là, pour le coup, on n'en est pas loin. On va demander la reconnaissance aux autorités habilitées !

M. Duprez.- Il y avait de bons financements.

M. Pernot.- Surtout du Département et des communautés de commune que je remercie toutes pour avoir œuvré dans ce sens.

M. le Maire.- Il faudra se renseigner parce que je n'ai rien reçu et je ne suis au courant de rien.

M. Pernot.- Ceci étant, les travaux avancent. Je suppose que vous êtes au courant, donc sur la zone 1 et la zone 2.

Etes-vous prévenus en amont ?

M. Delfau.- Oui, on est prévenu parce qu'ils font des tranchées dans la rue.

M. le Maire.- Oui, on est prévenu. On voudrait bien que les réfections de tranchées se fassent un peu plus vite.

M. Pernot.- Tu fais bien de me le dire. On va activer le dossier.

Monsieur le Maire, ce qui doit nous rassurer, parce qu'on ne parle pas assez du numérique, c'est que les gens vont le découvrir sans que nous en ayons parlé abondamment en amont, mais les services vont arriver. J'encourage donc tous les Champagnolais à accepter les connections, etc., de sorte qu'il y ait une véritable dynamique numérique qui naisse dans notre ville et, d'ici 2021, l'ensemble de la ville sera en FTTH. Je crois que là, nous pourrons prétendre à cette évolution technologique de premier niveau qui nous positionnera au même niveau que les plus grandes métropoles du monde, avec lesquelles nous pourrons nous connecter avec plaisir.

M. le Maire.- On va revenir à la convention avec le Département. Là, c'est juste pour une armoire, si vous êtes d'accord pour l'instant.

Concernant la convention avec le Département, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

6. Vente de garages

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole vient d'achever la construction de 18 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Ces garages sont cédés ou loués sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état

descriptif de division établi par le géomètre. Le bâtiment n° 3 comprend les 10 garages qui vont être cédés et le bâtiment n° 4 les 8 garages prévus en location.

Il convient de se prononcer sur la cession des lots suivants, issus de la copropriété « Place de l'Amitié n° 2 » :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
10b	Mme VUAILLAT Claude	12 000.00 €
6b	M. SAILLARD Guy (<i>homonyme</i>)	12 000.00 €
2b	M. COURVOISIER Yves	12 000.00 €

Les acquéreurs devront également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des domaines qui s'élève à 11 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces cessions immobilières selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote la vente de garages : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

7. Vente de terrains lotissement Sur Valières

M. le Maire.- " Suite à la viabilisation du lotissement « Sur Valières », il convient de se prononcer quant à la cession des parcelles suivantes, selon le prix fixé par délibération du 12 mars 2019, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m²	Prix TTC
5	737 m²	M. et Mme VOINET Bernard	35.00 €	29 671.41 €
15	1 203 m²	M. BOURNY Julian et Mme ROUTHIER Clotilde	30.00 €	41 263.07 €
16	1 508 m²	M. et Mme DEMIR Baris et Nese	30.00 €	53 191.40 €
33	1 208 m²	M. et Mme RODRIGUES Jaime	40.00 €	55 865.82 €
50	699 m²	Mme BOURNY Axelle	30.00 €	23 959.31 €
51	725 m²	M. BOURNY Michel	30.00 €	24 850.50 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

Annulation

Par délibération en date du 4 juillet 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la cession du lot n° 45 du lotissement « Sur Valières » à M. Torun Birkan.

Par délibération en date du 19 septembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la cession du lot n° 35 du lotissement « Sur Valières » à M. et Mme Poullos Thomas et Elodie.

Or, ces derniers ont fait part récemment de leur décision de renonciation à ce projet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prononcer l'annulation de la délibération ayant approuvé les cessions. Il convient également d'approuver le remboursement de l'acompte versé."

En ce qui concerne les ventes et les annulations, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

8. Mode de gestion du service public de distribution de l'eau potable

M. le Maire.- " I - Présentation

La compétence eau potable est assumée par la Commune de Champagnole. Celle-ci avait confié à Veolia, la gestion de son service public de distribution d'eau potable par traité d'affermage en date du 1^{er} janvier 2011. Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2020. Un avenant, datant de 2015, a régulé la vie de ce contrat en modifiant le périmètre d'affermage (sortie du territoire délégué d'une portion des habitants de la commune de Ney).

Ce service comprend :

- le stockage de l'eau potable,
- la surveillance et l'entretien du réseau,
- le renouvellement des branchements, des compteurs et des installations de télésurveillance
- la vidange, le nettoyage et la désinfection des réservoirs,
- le suivi et le maintien de la qualité de l'eau distribuée,
- les interventions d'urgence 7 jours sur 7, 24 h sur 24, y compris dimanches et jours fériés,
- la gestion du service client avec la relève, la facturation, l'encaissement et le recouvrement,
- les relations avec la Collectivité avec notamment la rédaction et la présentation des rapports annuels,

En matière de services publics d'eau potable, les deux grands modes de gestion employés aujourd'hui par les collectivités locales sont la gestion directe (régie) ou la gestion déléguée (affermage, concession et régie intéressée).

- la gestion directe : elle recouvre les hypothèses où le service est exploité directement par une collectivité locale (régie) ou par une structure personnalisée, sous sa dépendance directe (établissement public notamment).
- la gestion déléguée : elle consiste pour une collectivité locale à déléguer la responsabilité d'exploiter un service public local à une autre personne juridique distincte d'elle-même. Cette délégation repose sur un contrat administratif, encore appelé contrat de délégation de service public (affermage, concession et régie intéressée).

L'ensemble des contraintes techniques pour la gestion du service public d'eau potable (stockage et distribution d'eau potable) réclame de plus en plus de technicité.

Il convient également de prendre en compte une réglementation de plus en plus stricte en matière de qualité et de contrôle et parallèlement, d'intégrer les exigences croissantes des consommateurs en matière de qualité du service.

Dans ce contexte, il convient que la Commune décide de continuer à déléguer la gestion du service d'eau potable à une entreprise spécialisée, afin de bénéficier notamment :

- de la compétence de spécialistes dans tous les domaines de la gestion de l'eau : traitement, rendement, surveillance microbiologique, hydrologie, chimie, environnement, etc.,

- de techniques de pointe : hydraulique, électromécanique, informatique, automatisme, télétransmission, etc.,
- de méthodes de gestion et d'organisation éprouvées, notamment pour les interventions techniques, la clientèle et la gestion de situation de crise,
- d'une capacité d'adaptation de ces différents moyens à la configuration locale,
- de ses références acquises dans la gestion de collectivités de taille au moins équivalente.

II - Description de la délégation du service

Missions confiées au futur Délégataire :

- exploiter à ses risques et périls le service public de l'eau potable (stockage et distribution de l'eau potable) sur le territoire de la Commune avec une obligation de résultat quant à la continuité et la qualité du service,
- assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement et le gros entretien des installations ouvrages et équipements,
- pratiquer une surveillance régulière et systématique du service (intervention d'urgence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours par an),
- assurer la gestion des relations et de la facturation avec les abonnés du service,
- renseigner le système d'information géographique (SIG) en tenant compte des nouvelles réglementations,
- produire les rapports annuels d'activité.

La Commune demeure propriétaire des installations et maîtresse du développement des ouvrages et plus globalement de la gestion patrimoniale.

La Commune assure le contrôle de l'ensemble de la délégation du service public de l'eau potable, éventuellement par l'intermédiaire d'un organisme librement choisi par elle.

Responsabilité :

Le Délégataire assurera, pour le service de l'eau potable, la responsabilité du bon fonctionnement des ouvrages, de la qualité de l'eau distribuée et de la continuité du service.

D'une manière générale, il réalisera les interventions d'urgence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours / an, y compris dimanches et jours fériés.

Durée du contrat et rémunération du Délégataire :

Le contrat aura une durée minimale de base de dix ans. Le Délégataire pourra proposer en variante une durée différente justifiée par ses prestations et/ou le montant des investissements proposés au contrat.

Le Délégataire retenu assumera la gestion du service à ses risques et périls, et sera rémunéré par les ventes d'eau (abonnements et m³ consommés) perçues auprès des abonnés du service de l'eau potable.

Répartition des catégories de travaux :

Seront à la charge du Délégataire :

- les travaux d'entretien et de réparations des ouvrages,
- les travaux de renouvellement : le Délégataire aura le libre choix de proposer les options de renouvellement, à partir des obligations minimums précisées dans le document de consultation.

Gestion clientèle :

Le Délégataire assurera la totalité des prestations de relevés, abonnements, facturation, encaissement et contentieux. La facturation sera au minimum semestrielle.

Le Délégataire devra décrire son organisation de la gestion des dossiers clients.

Critères de qualité :

Le Délégataire devra clairement préciser et justifier les moyens mis en œuvre pour assurer la permanence et la qualité du service, dans le respect des normes et de la réglementation :

- locaux,
- personnel spécialisé,

- matériels spécifiques,
- organisation des services d'astreinte,
- information et accueil des clients,
- veille réglementaire,
- management de la qualité (ISO 9001).

Il devra garantir par ailleurs, l'égalité des abonnés vis-à-vis du service public.

Prestations supplémentaires :

Le Délégué devra proposer, dans le cadre défini par le document de consultation, toutes les indications apportant :

- une meilleure fiabilité de fonctionnement des ouvrages du service de l'eau potable,
- une amélioration des prestations rendues aux abonnés.

Modalités de la consultation :

La consultation se fera conformément aux dispositions des articles L 1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur la base des éléments décrits ci-après, présentant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer par le Délégué.

Caractéristiques actuelles du service de l'eau potable, objet de la délégation :

Données générales (base 2018)

Désignation	
Nombre d'habitants desservis (estimation)	8 314
Nombre d'abonnés	4 208
Nombre de compteurs	4 686
Nombre de branchements	2 726
Linéaire total du réseau (hors branchements)	78 310 mètres Dont 15 236 ml d'adduction et 63 074 ml de distribution
Volume produit	0 m ³
Volume acheté au SM Source la Papèterie	660 469 m ³
Volume mis en distribution	627 135 m ³
Volume vendu	458 142 m ³ Dont abonnés du territoire 424 808 m ³ et autres services d'eau potable 33 334 m ³
Rendement / ILP	76,6 % et 6,72 m ³ /km/j
Unité de production	0
Réservoir	2
Station de reprise	2
Compteurs de sectorisation	4
Tarifs du service au 1^{er} janvier 2019	
Part fixe HT Délégué + Collectivité (€ / an / abonné)	35,28 + 0 = 35,28
Part proportionnelle HT Délégué + Collectivité (€ / m ³)	0,6756 + 0,2058 = 0,8814
Prix moyen TTC du m ³ pour 120 m ³ de consommation avec redevances et la part Collectivité (€ / m ³)	1,61

Part proportionnelle HT Délégué + Collectivité (€ / m³) 0,6756 + 0,2058 = 0,8814

Prix moyen TTC du m³ pour 120 m³ de consommation avec les redevances et la part Collectivité (€ / m³) 1,61

III – Délibération

Après avis favorable de la commission Urbanisme et développement durable, il convient donc que le Conseil municipal par la présente délibération :

- approuve le recours au système de gestion du service public de l'eau potable de notre Commune, par délégation,
- approuve les caractéristiques de la délégation du service public de l'eau potable

décrites dans le présent rapport,

- autorise, Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général de Collectivités Territoriales et à signer toutes les pièces afférentes."

Vous l'aurez bien compris, on arrive à la fin de notre contrat de délégation d'eau potable. Sachez bien que le dossier de consultation n'est pas cette petite double-feuille que je viens de vous lire, c'est un dossier beaucoup plus important. Nous étions passés par un cabinet conseil afin de nous établir le cahier des charges parce que c'est un cahier des charges important.

Je vous laisse la parole.

M. Grenier.- C'est le même cabinet conseil que la dernière fois ?

M. le Maire.- Oui.

M. Leng.- Le contrat court jusqu'au 31 décembre 2020, donc là, on commence à consulter. Par rapport au mandat électoral, n'est-ce pas un petit peu tôt pour se prononcer là-dessus ? Pourquoi ne pas attendre le prochain mandat, sachant que cela peut changer, cela peut évoluer ?

À mon avis, l'eau doit rester une ressource naturelle, ce n'est pas une marchandise. Pour que des groupes comme Véolia, Suez s'intéressent à l'eau, ce n'est pas pour en faire un service public. Ils ne font pas cela pour rendre service à la population.

Moi, je suis vraiment favorable à une régie municipale et je ne suis pas le seul à Champagnole. Après, je suis conscient du fait qu'au niveau technique, c'est complexe, mais il y a des collectivités qui y sont arrivées, qui y arrivent. Cela fonctionne bien dans certains endroits. Vous allez peut-être me dire que c'est à cause de la taille de Champagnole, mais il y a moyen de s'associer, de travailler avec l'intercommunalité, voire avec d'autres communes ou d'autres collectivités pour réfléchir à ce que l'eau devienne municipale ou intercommunale. C'est mon avis.

M. le Maire.- Le premier point, c'est que nous devons délibérer parce qu'on a un compte à rebours, c'est-à-dire qu'il y a toute une procédure d'établie et, pour aller au bout de la procédure telle qu'elle est lancée, avec les temps de consultation, les temps de réponse, de venir déposer les offres, de vérifier les offres, ensuite il y a un deuxième tour parce qu'on reçoit les candidats. Certains d'entre vous ont déjà participé. Ensuite, il y a les délibérations.

Là, on va pouvoir délibérer en partant d'aujourd'hui pour signer le marché au 1^{er} décembre. Toute la procédure nous mène déjà au 1^{er} décembre, sachant qu'on relance les quatre marchés qui ont été lancés en même temps, c'est-à-dire l'assainissement pour la communauté de communes, la délégation pour la source de la Papèterie, le Centre Est qui a aussi lancé son marché et la distribution de l'eau potable.

Moi, je veux bien que l'on tourne en régie, mais nous avons eu une expérience lors du précédent mandat, alors que Clément était maire. Souvenez-vous que lorsque nous avons eu un problème sur l'eau, nous avons été bien contents de voir arriver les semis de Véolia remplis de packs d'eau. Le soir même, ils étaient là parce qu'ils ont tout. On était bien content de les avoir lorsque l'avion s'est écrasé dans les bois de Mignovillard et qu'il y a eu un problème de kérozène dans la semaine qui a suivi, avec le temps qu'a pris l'infiltration pour arriver à la source. Ce n'est pas le même contrat, c'est celui de la papèterie, mais Véolia est arrivé avec toute son artillerie, comprenant des charbons actifs pour filtrer au cas où il y ait du kérozène.

Il est vrai que nous ne sommes pas dimensionnés pour cela. Nous ne sommes pas dimensionnés non plus pour les astreintes. Nous ne sommes pas dimensionnés en technicité, en laboratoire.

Après, tu parles d'intercommunalité, mais c'est pour 2026, ce n'est pas pour avant. Et là, il faudra vraiment avoir des études sur toutes les communes pour savoir exactement où nous en

sommes, parce que nous avons la chance d'avoir un réseau entretenu. Nous n'avons pas de prêt, c'est pour cela qu'on n'a jamais bougé le tarif de 20 centimes. Tous les ans, on réinvestit 100 000 € sur notre réseau afin de l'améliorer. Par contre, je ne sais pas où en sont d'autres communes, je ne dis pas que c'est mauvais. Il faudra donc faire un vaste état des lieux afin que chacun agisse, ou plutôt que la communauté de communes agisse suivant les efforts qui ont été faits par certains et pas par d'autres. Parce qu'il y en a qui ont peut-être fait de gros investissements en se disant que ce sont les autres qui payeraient ou, pire, il y en a peut-être qui n'ont rien fait en se disant qu'ils ne paient pas grand-chose et qu'après ce sera la communauté de communes qui ferait. On va trouver tous les cas de figure.

L'ARS va en demander beaucoup plus. Pour l'instant, elle laisse tranquille les petites communes, mais le jour où ce sera intercommunal, cela va sûrement changer.

Ce sera donc une réflexion qui se fera forcément au sein de la communauté de communes. Mais pour l'instant, la commune de Champagnole n'est pas en mesure de l'assurer techniquement et de manière sanitaire seule dans son coin, avec les exigences de l'ARS. Exigences qui sont mises en place pour nous, pour la commune de Champagnole, puisque les exigences ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre, sachant que les services de l'Etat sont beaucoup plus exigeants avec une commune de 8 000 habitants qu'avec une commune de 50 habitants.

Ce n'est pas un dossier facile. L'assainissement de Champagnole a longtemps été assuré en régie, jusqu'en 2001. C'était gérable parce qu'il n'y avait pas de problème sanitaire. Il pouvait y avoir des problèmes de pollution, mais il n'y avait pas de problème sanitaire qui se porte sur les personnes. Cela allait donc tant bien que mal. Par contre, l'eau a été déléguée à l'Ozone depuis 1947, il me semble, sous André Socié.

M. Duprez.- Ça doit être ça.

M. le Maire.- Quand on voit toutes les contraintes qu'il y a, tout ce qu'il faut faire et toute la technicité qu'il faut avoir pour faire cela...

Après, le grand débat sur Véolia, Suez et compagnie, oui, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que ce sont des emplois non délocalisables. Ces gens-là emploient tout de même bien des Champagnolais.

M. Leng.- Oui, bien sûr.

M. le Maire.- Que les emplois soient chez eux ou qu'ils soient dans une régie, ce ne sont pas des emplois qu'on délocalise en Chine, ils sont tout de même bien là.

M. Leng.- Pour nous, ce n'est pas une marchandise.

M. le Maire.- Je vous ai répondu ce que je pouvais vous dire. Y a-t-il d'autres intervenants ?

M. Pernot.- Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre dans cette affaire, ce n'est même pas le Département, c'est la Région à minima et si ce n'est pas la Région, c'est l'Etat. Moi, je partage ta conviction sur le fait de dire que l'eau n'est pas une marchandise. Qui s'est départi de cette compétence le premier ? C'est l'Etat. C'est donc l'Etat qui devrait gérer l'eau. Le prix de l'eau devrait être le même à Marseille, chez nous ou ailleurs parce que c'est un bien commun, un bien que l'on devrait partager.

Quand on voit les contraintes auxquelles nous sommes soumis par l'Etat sur la gestion de l'eau, je me demande pourquoi il n'a pas gardé cette compétence. C'est à lui de faire le grand service de l'eau ! Soit-disant que les contraintes européennes ne le permettent pas. Serait-on si faible qu'on ne soit pas capable de faire entendre que l'eau est un bien commun, comme tu le dis, et que chaque Etat pourrait bien le gérer lui-même dans le cadre de ses frontières ? Tout le monde, ici,

aspire à voir cela. Sauf que ce n'est pas comme cela et quand on regarde le système hiérarchisé, l'Etat dit non. Aucune région de France et de Navarre ne s'est investie dans la gestion de l'eau. Je le regrette aussi. Il aurait bien pu y avoir un service de l'eau régional Bourgogne Franche-Comté qui aurait les moyens et la surface nécessaire pour mettre toutes les sécurités en place. Parce que quand on a subi, début 2008, alors que je commençais comme maire, cet incident en juin, j'étais content d'avoir Veolia ! C'était un vendredi soir, donc un week-end. Je peux vous dire que j'ai été vraiment rassuré lorsqu'on m'a averti que tout le monde avait été prévenu et que, dès le lendemain, il y aurait distribution de packs d'eau près de Véolia, par des camions... je m'y vois encore ! Ceci parce qu'une boîte privée a su prendre en main ce dossier.

Pourquoi a-t-elle su le prendre en main ? Parce que son système d'alerte n'est pas à Champagnole, il est régional. Il était à Lyon.

M. le Maire.- Il était national.

M. Pernot.- Oui, en effet. Ils ont reçu les premières informations et ils ont déclenché le système d'alerte sur notre territoire. Ils étaient même allés jusqu'à Poligny, faisant quelques frayeurs à nos amis polignois. En dehors de ce petit couac, je crois que tout le monde a pu se louer de la réactivité de cette entreprise.

En régie, comment aurait-on fait ? Avec un adjoint de garde et deux employés communaux, s'il avait fallu aller chercher l'eau, etc., je ne vous explique pas la panique généralisée !

Il y a donc un niveau minimal d'intervention et je pense que c'est au niveau régional si on doit admettre l'idée que ce n'est plus à l'Etat de le faire. Moi, je reste persuadé que c'est à l'Etat de le faire, mais chacun son point de vue. Mais il faut au moins descendre au niveau régional si vous voulez que ce soit géré par la force publique. Mais la force publique n'a pas toujours fait démonstration de sa grande efficacité.

Je vous rappelle tout de même que quand on a fait l'étude avec M. BOZELLE il y a 10 ans, on avait imaginé un système de concurrence avec la régie et ils avaient fait une simulation de ce que nous aurait coûté un système à peu près de même nature que proposait Véolia avec un système de la fonction publique municipale. On s'était alors aperçu que comme on n'avait pas l'effet de mutualisation au niveau d'une surface plus importante, on était à la rue. C'est cette donnée qu'il faut admettre, c'est qu'il y a un minimum de surface et de consommateurs pour envisager cela.

C'est pour cela que moi, là-dessus, je n'ai aucun problème parce que je partage votre analyse : l'eau, c'est la vie et, à partir de là, ce serait mieux que ce soit la puissance publique qui s'en occupe et, pour moi, ce serait au niveau national. Je vous dis cela mais, derrière, on est bien obligé de s'adapter. Et, demain, la communauté de communes va devoir réfléchir parce qu'*a priori*, la loi va nous imposer, en 2026, de prendre cette compétence eau potable. Et là, on n'est pas en train de se demander si la communauté de communes a la surface nécessaire pour mettre en place un réseau de bonne distribution. On sait d'ailleurs qu'on ne l'aura pas. On sera donc à nouveau obligé, si la communauté de communes ne change pas de surface, de travailler en relation avec un opérateur privé. On les met en concurrence.

Ceci étant, j'interpelle chacun d'entre vous sur le sujet : combien de soucis ? Combien de carences ? Combien de fois avez-vous eu de l'eau pas nette dans vos robinets durant les 10 dernières années ? À part le coup du couac du début, il n'y en a pas eu beaucoup. De temps en temps un petit coup d'eau de javel, par périodes, ce qui désinfecte un peu !

Combien y a-t-il eu de couacs ? Est-ce que nos tarifs sont mauvais ?

Malgré tout, je partage l'analyse mais si cela doit être un bien commun, il doit être traité au niveau de l'Etat parce que c'est un bien de première nécessité.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

À compter d'aujourd'hui, il va y avoir une succession de 40 phases différentes pour mener

cette procédure. C'est pour cela qu'il faut que cela se fasse maintenant, avec des délais qui doivent être respectés et pour être prêt au 1^{er} décembre 2020.

Plus de question, plus d'intervention ?

Je mets au vote, sachant que ce vote pourra être remis en cause par le futur Conseil municipal. En ce qui concerne le mode de gestion du service public de l'eau potable, de lancer une procédure de délégation de service public, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Merci.

Nous passons à la 8^{ème} commission, finances, avec Monsieur Arnaud Vuillermoz.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

9. Avance du budget général aux budgets annexes dotés d'une autonomie financière

M. Vuillermoz.- "Sur les 9 budgets municipaux en cours au 1/1/2020, seuls le budget principal, la régie municipale de production d'électricité et « Champa-Immo » disposent de l'autonomie financière.

Les autres budgets annexes (budget eau, restaurant municipal et les quatre lotissements) sont rattachés financièrement sur le compte au Trésor du budget principal.

Les budgets de la « régie municipale de production d'électricité » et « Champa Immo » ont un compte au Trésor dédié, ce qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie de chacun des budgets.

Afin de pouvoir faire face à des dépenses sur ces deux budgets dès le début de l'exercice (avant même la perception des premières recettes, comme les loyers pour le budget « Champa immo » et la vente d'électricité pour la « régie municipale de production d'électricité »), il s'avère nécessaire de pouvoir effectuer des avances de trésorerie du budget principal.

Ainsi, les premières dépenses de l'année pourraient être payées sans avoir besoin d'encaisser immédiatement les premières recettes.

Ces avances de trésorerie sont des opérations non budgétaires effectuées par le trésorier et peuvent être versées en plusieurs fois dans la limite de montants maxima délibérés.

Les avances sont remboursables, en tout ou partie dès lors que les fonds disponibles sur le compte au Trésor des budgets annexes concernés le permettent et au plus tard au 31 décembre de chaque année.

Après avis favorable de la commission des Finances et de Monsieur le Receveur municipal, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement d'une ou plusieurs avances de trésorerie du budget général aux budgets annexes de la « régie municipale de production d'électricité » et de « Champa Immo » pour un montant maximal de 100 000 € par budget annexe étant précisé que cette autorisation sera également valable en cas de création de nouveaux budgets annexes dotés de l'autonomie financière

- autoriser le comptable public à procéder aux virements nécessaires pour le paiement des factures

- autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier."

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Une petite précision. Ce sont les deux seuls budgets qui sont concernés. Théoriquement, pour la régie électrique, on a les crédits, ce n'est pas un souci. Mais on ne peut pas prendre dans le budget général, ni dans notre trésorerie, pour payer des factures par exemple sur Champa Immo.

On va finir de payer la dernière facture d'Eiffage qui nous a fait les enrobés autour de nos garages. Nous n'avons pas encore vendu tous les garages. Nous n'avons donc pas encaissé de recettes de location des garages. Moralité, on ne peut pas payer la facture sur notre budget général. On est obligé de la payer là-dessus. Ce sont donc là des actions pour abonder provisoirement puisqu'après, on pourra redonner au budget général. C'est juste pour faire une avance du budget général sur ce compte-là. Ce ne sont que des avances de trésorerie qui sont obligatoirement remboursées.

M. le Maire.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Nous passons à la 9^{ème} commission, avec Monsieur Pascal Grenier.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE ÉVÉNEMENTIEL

10. Course de voitures à pédales : attribution de subvention et primes

M. Grenier.- "La Ville de Champagnole a été sollicitée pour organiser une nouvelle édition de course de voitures à pédales.

La course est programmée le dimanche 23 août 2020 en vue d'accueillir une épreuve du Championnat de France.

Les conditions d'organisation restent identiques à celles des années précédentes avec la mise en place d'un circuit au centre-ville (fermé à la circulation) et des prix récompensant les voitures les plus rapides, les mieux agencées ainsi qu'un prix pour les voitures réunissant les deux critères précédents.

La participation financière demandée de la Ville de Champagnole s'établit à 800 €. Cette somme comprend l'inscription sur un calendrier officiel ainsi que la participation aux frais de préparation et d'encadrement. Elle est attribuée à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales dans le cadre d'un contrat d'organisation.

Ce contrat prévoit également le versement d'une prime de 85 € par voiture engagée (maximum de 30 voitures) qui pour partie est financée par des sponsors locaux.

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel réunis le 5 février 2020 ont émis un avis favorable à l'organisation de cette course dans les conditions fixées ci-dessus. Habituellement, le Conseil municipal des Enfants est également associé en proposant, en parallèle de la course officielle, une course de trottinettes et de tracteurs décorés pour faire participer les plus jeunes à la manifestation.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une somme de 800 € à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales pour l'organisation d'une épreuve le dimanche 23 août 2020, l'attribution d'une prime de 85 € par voiture (en l'absence de sponsors), et d'autoriser le Maire à signer le contrat d'organisation."

On revient à une formule un petit peu plus classique avec une épreuve du championnat de France qui aura lieu le dimanche. On a essayé le samedi soir, le mois de septembre, on a fait plusieurs variantes et on pense malgré tout que la formule du dimanche, pour peu qu'on ait le beau temps, est la formule la plus attractive.

On est aussi un peu en réflexion pour essayer d'améliorer la façon de trouver des sponsors pour être plus performant.

Y a-t-il des questions ?

M. Vuillermoz.- Est-ce toujours l'après-midi ?

M. Grenier.- Oui, on est revenu à la formule du début.

M. le Maire.- Tu prépares une voiture ?

M. Vuillermoz.- Peut-être !

M. Grenier.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

HORS COMMISSION

11. Convention avec Enedis

M. le Maire.- "Des agents de la société ENEDIS prennent occasionnellement leur repas au restaurant municipal.

À la demande d'ENEDIS, il convient d'établir une convention afin de facturer directement à cette société la part employeur, soit 5,50 € par agent et par repas ; le salarié, disposant d'un badge nominatif, doit régler le reste à charge.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention entre la ville de Champagnole et ENEDIS et d'autoriser le Maire à la signer."

Pas de souci ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Communications diverses

Création d'une page Facebook Police Municipale

M. le Maire.- David va nous parler de la création d'une page Facebook.

M. Dussouillez.- On en a parlé lors de la dernière commission communication et sécurité des personnels. C'est une idée qui est venue du dernier agent municipal de la police qui a été recruté puisque c'est une opération qu'il avait menée sur la ville d'Orange, lorsqu'il était en place au commissariat de la ville.

Il s'agit de la création d'une page Facebook Police Municipale, dédiée exclusivement à la Police Municipale. Cette page dédiée constituerait un outil de communication simple entre les habitants et la Police Municipale. Il s'avère que c'est aujourd'hui le moyen le plus instantané et direct d'échanger avec les habitants, par exemple sur les éléments suivants : objets trouvés, véhicules ventouses, stationnement, informations sur l'Opération Tranquillité Vacances, réglementation chiens 1ère et 2ème catégorie, lutte contre les cambriolages, etc...

Les inconvénients concernent les risques de propos injurieux. Dans ce cas, le message serait supprimé et l'auteur n'aurait plus accès au groupe.

La commission Sécurité et Personnel a émis un avis favorable à la création de cette page Facebook à laquelle vous pourrez accéder, dès votre accord, en tapant « pmchampagnole » dès demain matin.

Il existe déjà une opération similaire avec les commerçants.
Avez-vous des questions ?

Recensement

M. le Maire.- C'est la dernière semaine du recensement, puisque tout doit être bouclé samedi.

Avez-vous tous rempli le questionnaire papier ou répondu sur Internet ? Tout le monde s'est inscrit, a fait ce qu'il fallait ?

Mme Guichardière.- Est-ce qu'il y a eu beaucoup de recensements par Internet ?

Mme Delacroix.- Nous n'avons pas encore les retours. On ne nous a pas donné les chiffres. Je pense qu'on atteindra les 50 %, pas plus. En effet, les agents recenseurs se sont tout de même bien proposés pour aider les gens.

M. le Maire.- Je me suis recensé sur Internet. Il fallait faire deux feuilles puisque nous sommes deux. J'ai été éjecté quatre fois du système et, le lendemain, cela a fonctionné tout seul.

Ayez conscience qu'il en va des finances de la ville, tout le monde doit donc être bien recensé.

Tenue des bureaux de vote

M. le Maire.- Si ce n'est déjà fait, redonnez vos souhaits au service État-Civil. C'est un devoir, en tant que Conseiller municipal, de tenir le bureau de vote.

Et faites-en sorte d'être disponible le 15 mars, c'est nécessaire ! Il reste 51 dimanches dans l'année pour faire des repas de famille.

Récapitulatif du mandat

M. le Maire.- Nous sommes au 49^{ème} et dernier Conseil du mandat. J'ai fait un petit récap de ce que nous avons fait sur ce mandat, je parle d'investissements et d'investissements conséquents. Je pense que l'on peut tous se revendiquer de ce qui a été fait puisque, comme je l'ai dit en introduction, nous avons voté les délibérations à plus de 99 % et, sur les investissements, on a tous été d'accord. Quand on reprend la liste, en six années, il y en a pas mal.

J'ai commencé par la signature du contrat de la vente d'électricité, avec les travaux qui avaient été faits juste à la fin du mandat précédent à la base de la Roche. Ce qui a permis de *booster* nos ventes d'électricité.

En tout début du mandat, il y a eu l'achat du tri postal. La restauration de la mairie a également été faite au début du mandat, tout le bas et le transfert des services techniques. Mais aussi la mise en place du début de la vidéoprotection, deux gros chantiers sur les écoles, la rénovation de l'école du Boulevard et le transfert de l'école Hubert Reeves.

Ensuite, on a réalisé le parking du tri postal.

Au niveau des lotissements, on fait le Grand Parc, Les Gravières, Sur Valières, les Louataux et le Bon Accueil. Une fois que tout sera construit, cela représentera plus de 120 maisons.

On a également, durant ce mandat, arrêté tout ce qui était phytosanitaire, donc les désherbants, dans l'espace public.

On a lancé les études de la rénovation de la trésorerie. La réfection de nombreuses rues, aussi bien des rues qui ont été reprises en enrober ou en ECF qui est un revêtement plus fin.

Construction de 40 garages, une fois 22 et une fois 18. Il y avait un gros manque de garages. Il est d'ailleurs encore prévu qu'on continue à faire des garages.

La réfection du Rex.

La construction du siège du football.

Le renouvellement de nombreuses canalisations d'alimentation en eau potable. On en a fait pour 100 000 € par an en moyenne.

Transfert de l'école de musique, au tout début du mandat. Il est vrai qu'ils ont une belle salle de répétition. Donc amélioration en ce qui concerne l'Harmonie municipale grâce à l'évolution de l'école de musique. Ce chantier a été programmé par Clément qui avait mis tout cela en place, avec Emmanuel CAENS. Après, j'ai continué pour que cela perdure. On a donc une évolution aussi de nos concerts.

Il y a aussi le remplacement de nombreuses lampes de rue par des Leds.

On a aussi digéré - mine de rien - les moins 600 000 € de dotations de l'Etat qui, maintenant, sont régulières.

C'est donc un mandat qui n'a pas été un grand mandat comme lorsqu'on avait fait la rénovation du centre-ville, qui a été plus axé sur les écoles. On a essayé de faire aussi bien des routes que de commencer à reprendre des quartiers, etc., le Rex qui était promis depuis longtemps, etc. Ce n'est donc pas un mandat où on n'a rien fait, ceci tous autant que nous sommes, ici, puisque nous étions tous décideurs de tout cela.

(Applaudissements).

Est-ce que celui qui a commencé le mandat en tant que maire veut ajouter quelque chose ? Sachant que la communauté de communes n'a pas rien fait non plus, me semble-t-il.

Tu peux nous faire un petit bilan du mandat.

M. Pernot.- Il est vrai que l'élection de 2014 nous avait apporté une grande satisfaction au regard du résultat obtenu lors des élections suite au mandat que nous avons réalisé de 2008 à 2014. Ce mandat avait tout de même marqué une évolution de la ville avec un développement commercial important et avec un renouveau industriel marqué. Ceci était conjointement porté par la communauté de communes et par les décisions de la ville, parce que concernant les grandes surfaces, à l'époque, c'était encore la ville qui décidait. Je vous rappelle les grands débats houleux et toujours intéressants que nous avons pu avoir sur le sujet lors du mandat 2008-2014.

Après 2014, la réélection a été un moment de bonheur puisque, finalement, les résultats obtenus actaient les décisions que nous avons prises entre 2008 et 2014.

Ensuite, si je dois parler de moi à titre personnel, j'ai décidé de me présenter au Conseil départemental et d'accepter de prendre la présidence suite à la sollicitation d'un certain nombre d'amis au niveau départemental. J'expliquerai un jour aux Champagnolais pourquoi, parce que je sais que certains ont été un peu interpellés par cela car, dans la mesure où l'élection à la présidence du Conseil départemental, de par des lois scélérates parisiennes... Je le dis haut et fort quand on voit qu'un Premier Ministre s'interroge pour aller se présenter à la mairie du Havre alors qu'un pauvre président de Conseil départemental du Jura ne pouvait plus être maire de Champagnole, cela m'interroge tout de même ! Bref, passons.

Par contre, le fait d'avoir été obligé de démissionner fait suite au fait qu'à un moment donné, on atteint ce qu'on appelle le plafond de verre. En effet, après avoir exercé pendant 7 ans à la mairie, je m'étais aperçu qu'il y avait tout de même des freins pour accéder, pour le

développement de la ville, à certains niveaux décisionnels. Et il est clair qu'en prenant la présidence de l'Office HLM parce que j'étais président du Conseil départemental, en prenant La Maison pour Tous, etc., nous avons pu réaliser un certain nombre de projets sur l'ensemble du territoire de manière mieux répartie que ce qui avait pu être fait par le passé, ce qui a donné un certain nombre de possibilités à la ville.

Ceci étant dit, je veux remercier l'équipe municipale et en particulier le maire, Guy Saillard, d'avoir pris dans des conditions un peu délicates ce poste de maire pour en assurer la fonction avec toute l'excellence qu'on a pu voir durant ces dernières années. Tu as bien fait, Guy, de rappeler tout ce qui a été réalisé sur ce mandat. Je pense que cette équipe municipale a particulièrement bien œuvré et je ne serai pas aussi modeste que toi, je pense que cela a été un grand mandat, de nombreuses choses se sont réalisées. On a confirmé l'excellence de la relation entre la communauté de communes et la ville, créant de ce fait un entraînement généralisé qui nous a permis de connaître des évolutions sur l'ensemble du territoire.

Et ce contexte particulièrement difficile, il ne faut pas oublier qu'il est dû aux baisses des dotations. En effet, lors ma cérémonie de vœux en tant que Président du Conseil départemental, j'ai exhorté les maires à ne pas oublier qu'ils avaient été maltraités par l'État puisqu'on les a privés de dotations de l'Etat – pas de donations mais de dotations. Et Champagnole a été particulièrement impacté avec 700 000 € de retirés de son budget. Malgré ce contexte difficile, la mairie a su mener tous les investissements, toutes les évolutions qu'on a pu voir, en plus en maintenant une ambiance de ville assez remarquable avec une vie publique forte.

Je suis devenu, quelque part, un observateur extérieur particulièrement attentif. Je puis donc vous dire que la ville de Champagnole, la municipalité de Champagnole, a œuvré, a bien œuvré et n'a aucun complexe à avoir par rapport à toutes les autres villes du département parce que nous sommes une des rares villes du département à avoir connu une évolution positive de sa population. Et là, tous les Champagnolais peuvent te remercier et te féliciter.

Comme je l'ai toujours dit depuis 2008, la population, c'est la richesse d'une ville et plus elle est nombreuse, plus la ville est riche. C'est pour cela que je pense qu'il faut être particulièrement fier de ce mandat réalisé.

En tant qu'observateur attentif : bravo à tous et merci à tous en tant que Champagnolais lambda.

M. le Maire.- Je tenais à vous remercier de nous avoir accompagnés durant tout ce mandat et d'avoir apporté votre pierre à l'édifice.

Comme c'est le dernier mandat et sachant que le pays arboisien a intérêt à bien se tenir puisque nous avons une vigne sur le Mont Rivel, ce sera l'occasion pour tous de déguster ce vin. Avec David, on est allé à l'assemblée générale de l'association de la vigne du Mont Rivel qui nous a remis des bouteilles afin que nous les dégustions ce soir, après notre dernier Conseil. C'est donc avec grand plaisir que nous allons goûter le vin de la vigne du Mont Rivel.

Mme Guichardière.- Je voudrais également dire un petit mot. Nous venons d'assister à notre dernière séance de Conseil municipal en tant que Conseillers. On viendra tout de même encore vous voir après. Marianne, Jean-Louis, Stéphane et moi-même tenions à vous dire au revoir et à remercier le Conseil municipal, le personnel administratif, tous les agents municipaux qui nous ont accompagnés pendant ces nombreuses années dans toutes les actions que nous avons faites, tous ensemble, au profit des Champagnolaises et des Champagnolais.

Il est vrai que vous n'avez pas toujours été d'accord avec nos propositions, mais nous avons toujours eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous et nous tenions à vous le dire.

Nous souhaitons plein de bonnes choses à la nouvelle équipe, pour tous les projets qui seront lancés.

M. Duprez.- Nous remercions tous les Champagnolais et Champagnolaises pour leur confiance. Je pense que l'on peut tous les remercier car ce n'est pas pareil partout.

M. le Maire.- Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer pour ce dernier conseil ?
Je vous invite donc tous à déguster le breuvage de la divine vigne du Mont Rivel !

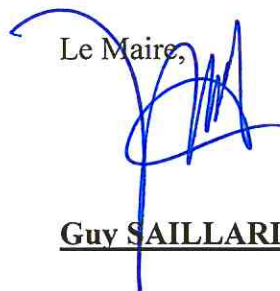
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 h 58.

La Secrétaire de Séance,

Céline JANIN



Le Maire,



Guy SAILLARD